

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2025



Présents : Lorraine ROUX, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Annick TREILLE, Patrice PLACE, Sylvie BUTIN, Jennifer REBOURG

Excusés : Kévin PROST, Roland PETIBOUT, Anne-Marie GRISSOLANGE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Projet « scierie »
- Projet de rénovation du rez-de-chaussée de la maison Georges
- Mise à jour de l'arrêté relatif aux distances de boisement
- Diffusion du Porter à Connaissance des aléas feux de forêts et de végétation
- Indemnité d'astreinte de l'agent technique
- Fermages – renouvellement des baux arrivant à échéance
- Décision Modificative
- Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde
- Nouvelle Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Alain ROSSIGNOL est élu à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Procès-Verbal de la séance du 14 novembre n'a pas été transmis aux élus. Son approbation est reportée.

Le sujet de la signature de la convention avec la société ENGIE GREEN est mis en attente suite à des questions sur son contenu.

PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SCIERIE

* Consultation des entreprises

Le cabinet AABT a présenté aux élus ce jeudi 11 décembre, la synthèse des offres reçues lors de la consultation des entreprises

Le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité fixer les critères suivants pour l'analyse des offres :

- prix des prestations : 40 %
- valeur technique de l'offre : 60 %, afin de privilégier des offres qualitatives.

La consultation est tout de même favorable par rapport à l'estimation faite par l'économiste (-20%).

Les résultats de chaque lots sont présentés.

Les critères de notation sont très détaillés et le classement a été réalisé de façon formalisée par le cabinet d'architectes.

L'attention est portée sur les offres reçues pour le Lot n°3 - CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - COUVERTURE – ZINGUERIE car l'entreprise classée en position 1 qui présente une très bonne note technique est à un niveau de prix plus élevé par rapport à l'entreprise placée en position 2. L'architecte a expliqué lors de la réunion, les écarts significatifs qui existent sur le plan technique. Par ailleurs, on peut noter également que bien qu'étant plus élevé, l'offre n°1 est cohérente par rapport à l'estimation de l'économiste.

Après discussion le conseil municipal sollicite une négociation sur le prix avec l'entreprise positionnée en 1ère position. Le cabinet AABT se chargera de cette négociation.

*** Demandes de subventions**

Le Maire présente les mises à jour du plan de financement et demande au conseil municipal de se positionner sur les dernières demandes de subventions à déposer :

- Département / AAP Bibliothèque 2026 (mise à jour du dossier)
- Etat / DETR 2026 : nouveau dépôt à la demande du Sous Préfet

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le dépôt des demandes de subventions énoncées.

*** Gestion du matériel actuellement stocké sous la scierie**

La question du stockage du matériel entreposé sous la scierie est à nouveau évoquée.

La meilleure hypothèse - au regard de l'organisation actuelle des espaces et bâtiments - serait la construction d'un bâtiment annexe, en appui sur le local technique communal.

Il serait dimensionné pour abriter le matériel communal et le matériel des associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette hypothèse et le chiffrage afférent à ces travaux ainsi que le dépôt d'une demande de subvention au Département, au titre de l'enveloppe Solidarité, pour ce projet.

PROJET DE RÉNOVATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON GEORGES

Le Maire présente le chiffrage et l'aménagement proposés par l'entreprise PAMTOES pour la réhabilitation du logement du rez-de-chaussée de la maison Georges en deux logements aux normes PMR.

Le projet est évalué à 191 337 € HT.

Après des observations émises par les élus, le projet est validé ainsi que le plan de financement.

Les subventions suivantes seront sollicitées :

- Département / AAP Logements adaptés : 30 000 €
- Département / Enveloppe Territorialisée : 25 000 €
- Etat / Fonds Vert : 38 000 €
- SIEL / Révolution : 5 000 €

Le Maire rappelle, comme convenu, que ce dossier sera à retravailler avec la prochaine équipe. Il est néanmoins important de prendre date sur les différents dispositifs de cofinancements, d'autant plus que ce logement est vacant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de travaux ainsi présenté et le dépôt des demandes de subventions énoncées.

PORTER À CONNAISSANCE DES ALÉAS FEUX DE FORÊTS ET DE VÉGÉTATION SUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Les documents du dossier ont été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Le Maire dresse un résumé de ces documents :

- Un risque désormais reconnu dans la Loire, désormais considérée comme un « nouveau territoire de feu ».
- Ce document de l'État s'impose à nous pour éviter des autorisations d'urbanisme juridiquement fragiles.
- Les constructions isolées et le mitage en lisière forestière sont à éviter au profit de projets regroupés et défendables.
- La défense incendie devient un critère déterminant. Accès pompiers, points d'eau et débroussaillage conditionneront désormais les projets.

Le principe général est de limiter l'urbanisation en zone forestière ou à moins de 200 m des massifs, afin de réduire les interfaces habitat-forêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas d'observation sur le dossier, bien conscient de l'augmentation significative de ce nouveau risque, mais déjà très contraint en matière d'urbanisme.

Ce sujet renvoie au suivi à organiser sur la liste des Points d'Eau Incendie (PEI) transmise par le SDIS.

MISE À JOUR ARRÊTÉ RELATIF AUX DISTANCES DE BOISEMENT

La mairie a été questionnée sur la réglementation applicable en matière de reboisement vis à vis des habitations.

Il apparaît que l'arrêté pris en 1991 affiche une distance de 100m pour le boisement vis à vis des habitations. Néanmoins, celui-ci nécessite d'être mis à jour car il n'est pas suffisamment argumenté.

Après une réunion organisée le 26 novembre avec le groupe de travail dédié (Roger BUTIN, Patrice PLACE, Alain ROSSIGNOL, Roland PETIBOUT, Lorraine ROUX), le Maire propose de maintenir une distance de 100 m compte tenu du caractère boisé de la commune, du risque de fermeture des paysages, des hameaux dispersés, et des risques accrus au regard de la sécurité incendie.

Une communication sera faite sur ce sujet et plus largement sur la réglementation des boisements.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition et fixe à 100m la distance des reboisements vis à vis des habitations.

INDEMNITÉ D'ASTREINTE DE L'AGENT TECHNIQUE

Le Maire rappelle que, jusqu'à maintenant, l'agent technique percevait une indemnité d'astreinte dite « d'exploitation » dans le cadre de ses interventions pour le SIVOM DES BOIS NOIRS. Cette indemnité était remboursée semestriellement par le SIVOM à la Commune.

Considérant la remontée de la compétence eau à l'intercommunalité et la disparition du SIVOM, le Maire propose de conserver et donc requalifier l'astreinte de l'agent pour ses missions communales (comme cela a déjà été évoqué lors de son recrutement) : salage, déneigement, déblaiement, etc. dans le cadre d'interventions dites urgentes pour assurer la continuité de service.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition et maintient l'indemnité d'astreinte d'exploitation de l'agent technique communal.

RENOUVELLEMENT BAUX AGRICOLES ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Le Maire rappelle au conseil municipal que des parcelles de terrain appartenant au domaine privé de la Commune sont louées à différents exploitants agricoles. A ce jour, sept contrats de bail à ferme doivent être renouvelés.

Le Maire donne la liste des exploitants concernés et propose de renouveler ces baux pour une durée de neuf années dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Il est demandé d'ajouter sur le bail de l'exploitant concerné, la location de la parcelle cadastrée A0744 située à Chancelier, puisque celle-ci n'est plus constructible.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement des baux agricoles arrivant à échéance et approuve l'ajout de la location de la parcelle A0744 sur le bail de l'exploitant concerné.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA BOMBARDE (SMEB)

Dans le cadre de la remontée des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité, le Maire présente la modification des statuts, liés principalement aux mises à jour géographiques et organisationnelles suite aux adhésions récentes auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde. Chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde.

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre de la remontée des compétences eau et assainissement, les communes doivent signer des conventions de mise à disposition de personnel pour les interventions des agents communaux.

*** Assainissement collectif :**

Les agents communaux vont encore assurer le service (maintenance sur le réseau et suivi du fonctionnement de la station d'épuration). Une convention tripartite est signée avec la CCPU et le SMEB pour cette mission.

Cette prestation est évaluée à 130 heures par an et remboursée forfaitairement à 50 € / h.

La convention sera signée pour une durée initiale de 2 ans.

*** Eau potable :**

Les agents communaux continueront à assurer la maintenance sur le réseau pour une durée de 3 mois (période transitoire). Une convention sera signée dans les mêmes conditions tarifaires que ce que nous pratiquons avec le SIVOM des Bois Noirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature des conventions à signer dans le cadre des remontées des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité.

NOUVELLE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS FOREZ

Le Maire présente le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa version transmise par courrier co-signé du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Principales ambitions de la charte :

- un territoire solidaire, sobre et épanouissant
- préserver les biens communs pour un territoire résilient
- repenser l'économie localement

Les communes signataires bénéficient en retour :

- de l'accompagnement technique du Parc
- d'une cohérence territoriale renforcée
- d'une meilleure valorisation touristique et patrimoniale
- d'appuis techniques, voire financiers pour monter des projets (eau, biodiversité, culture, urbanisme)

Le Maire précise que certaines bonifications de subventions peuvent être accordées pour les communes du parc.

Annick TREILLE indique que certaines communes du Puy de Dôme, déjà dans le parc, n'ont pas les retombées espérées. Elle se questionne également sur les contraintes notamment sur le milieu agricole.

Jennifer REBOURG estime que ce serait peut être l'occasion de trouver des financements pour des projets communaux tels que le nettoyage du plan d'eau, l'aménagement d'un city-stade, ou encore les sentiers de randonnées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de charte ainsi présenté.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

Le Maire présente les devis concernant les travaux de voirie intercommunale 2026 :

Maisonseule VC116	4 958,89 €
Route des Salles VC8	6 267,80 €
La Croix du Pommier VC105	7 050,24 €
Chancelier VC101 - V1	3 997,24 €
Chancelier VC101 6 V2	9 693,74 €
Le Pialon VC106	7 985,39 €
Le Taillis VC8	1 517,50 €

Fourchette de travaux entre 31 775 et 37 470 €, selon les options choisies.

Une discussion s'engage sur les travaux à Maisonseule où l'herbe repoussera forcément d'après l'entreprise PONTILLE.

Au Pialon, les racines passent sous la chaussée et soulèvent la route.

Pour Chancelier, Patrice PLACE indique que l'installation du transformateur électrique coupera la route des salles et non pas la pâte d'oie.

Les devis doivent être validés pour les demandes de subventions de la CCPU auprès du Département.

La prochaine équipe municipale validera ou amendera ces choix.

Point de vigilance à Gâteau : un nouveau débordement du cours d'eau a été constaté, sans dégât sur la voirie nouvellement reprise.

Serge GOULFERT surveille et enlève les branches régulièrement pour limiter les risques.

Fauchage

Il était prévu de faire le fauchage conjointement avec l'agent de St Priest la Prugne, avec le tracteur de la CUMA. Comme le fauchage a été décalé cet automne, nous n'avons pas pu avoir le tracteur de la CUMA (utilisé par Champoly pour le déneigement).

L'agent de St Priest la Prugne a réalisé 30 heures pour l'instant (principalement le haut de la commune). La commune de St Priest la Prugne propose d'appliquer les mêmes tarifs que le SIVOM pour la mutualisation.

Le conseil valide la poursuite du fauchage.

VOIRIE FORESTIÈRE

Des problèmes ont été signalés sur une piste suite à des travaux forestiers au Pey Moussé.

Patrice PLACE se questionne sur la nécessité de mettre en place des barrières de dégel. Il souhaiterait qu'il puisse y avoir une harmonisation au sein de la CCPU.

BOIS COMMUNAUX

Le bilan a été fait avec François BOURDELLE.

Il reste à percevoir 2392 € sur la vente de bois.

BÂTIMENTS

Margot MOSRIN, agent CCPU en contrat de projet PCAET, a proposé la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments, financé au travers du Fonds Vert (État).

Tous les bâtiments ont été remontés dans cette étude, sauf l'école, récemment rénovée.

Le cabinet CABIOTE est intervenu le 5 décembre pour cet audit.

Ces missions déployées dans le cadre du PCAET comprennent également une étude sur le potentiel photovoltaïque. Nos bâtiments n'ont pas été retenus sur cet aspect puisque nous avons déjà bénéficié de ce diagnostic en début de mandat en sollicitant directement le SIEL.

ECOLE

Point sur les effectifs et sur les mouvements à l'école.

Suite au départ d'un enfant, l'AESH n'interviendra plus à Chausseterre. Elle est désormais aux Salles.

La fête de l'école a eu lieu le 12 décembre à la salle des fêtes de Chausseterre.

Le Sou des écoles remercie le CCAS pour les décorations de la salle.

Pour information, le Sou des écoles a obtenu 1000 € de subvention pour le voyage des CM.

PERSONNEL

Le Maire souligne la souplesse de Serge GOULFERT qui est venu travailler deux vendredis (compte tenu des conditions météo) alors qu'il était en repos (récupération).

Congés des agents communaux :

- Serge GOULFERT : 2 dernières semaines de décembre.

- Catherine GEORGES : du 29 décembre 2025 au 3 janvier 2026. Le secrétariat de mairie sera fermé.

CCAS

Le Maire fait un point de suivi sur un dossier relevant du CCAS, à titre d'information.

Repas du 7 décembre

Le banquet du CCAS a été particulièrement suivi et apprécié.

Illuminations / fête du 8 décembre

Le Maire fait un bilan très positif du travail accompli par le groupe des bénévoles et en point d'orgue de cette manifestation conviviale qui a réuni de nombreuses personnes au village.

Jennifer REBOURG dit qu'il serait peut être intéressant de pouvoir modifier les couleurs de l'éclairage public. Le Maire précise que ces équipements sont gérés par le SIEL. Elle rappelle que le conseil avait choisi de ne pas modifier l'éclairage de mise en valeur de l'église au regard des devis reçus. Elle recontactera le SIEL pour avoir de nouvelles propositions chiffrées.

Prochaines manifestations : compte-tenu des disponibilités restreintes pour organiser le thé dansant, il est proposé de fixer les prochaines échéances (quitte à devoir revenir en arrière).

Thé dansant 2026 : 27/09/2026 avec Albert et Patricia Gatte

Option pour le 5/09/2027 avec Jérôme Arnaud

URBANISME

Le Maire dresse la liste des dossiers déposés / instruits depuis la dernière réunion.

La DP ENEDIS a été acceptée. Le Maire a eu une discussion avec ENEDIS qui ne nous a pas associé aux échanges pour ce projet, tout en nous imposant un chantier impactant pour le bourg. Ce problème de communication (qui n'est pas nouveau) sera remonté à notre référente.

SIVOM

La réparation à la Péa a été réalisée le mercredi 10 décembre.

Roger BUTIN signale que des habitants sont mécontents de cette réparation tardive.

Le Maire précise que le réseau d'eau a été suivi de très près cet été et cet automne et qu'aucune fuite significative n'avait été identifiée sur ce secteur. Il y avait néanmoins de l'eau qui remontait au niveau des bouches à clés, c'est pourquoi des travaux ont été programmés, puis effectivement retardés pour des questions de gestion de priorités.

Il s'avère que l'eau identifiée était de l'eau naturelle et non pas de l'eau du réseau. Les travaux ont toutefois permis de poser un drain.

Le Maire fait un point de situation sur l'avancement du transfert de compétences :

- Le calage budgétaire et financier est toujours en cours

- Comme évoqué, l'enjeu sur l'assainissement sera de verser une subvention des communes vers le syndicat qui gèrera la compétence, afin d'assurer l'équilibre du service. Ce que nous faisons pour partie aujourd'hui en attribuant une subvention de fonctionnement au SIVOM.
- Une lettre d'information sera distribuée aux habitants pour reprendre ce sujet précisément.

CCPU

Le collectif contre la TEOM a lancé un recours au Tribunal Administratif.

Le mémoire en réponse de l'avocate de la CCPU pointant les fragilités de l'accusation a été transmis aux délégués.

La CCPU propose néanmoins l'intervention d'un médiateur.

DIVERS

* Enquête publique à la demande de la Roannaise de l'Eau du 19 janvier au 3 février 2026. Deux permanences à la mairie de St Just en Chevalet sont prévues. Le Maire rappelle que c'est la Roannaise de l'Eau qui gère ce qui s'appelait anciennement le contrat de rivière maintenant englobé dans la GEMAPI (GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques et PI : prévention des inondations).

* François SAVATIER voudrait réaliser des enregistrements sonores notamment pour garder la mémoire des anciens. Il a déposé un courrier d'intentions en mairie. Pas d'observation, avis favorable.

* Annick TREILLE signale que le 15 novembre dernier, il y a eu une messe et une bénédiction des tombes au cimetière. Le prêtre a relevé que les anciennes tombes des prêtres ne sont pas entretenues. Le conseil municipal valide le fait que le cantonnier nettoie ces tombes.

Roger BUTIN rappelle que les portes du cimetière seront repeintes dès lors que les conditions seront meilleures.

* Jennifer REBOURG signale que la fontaine vieillit. Une pierre est descellée et il y a une fuite sur le bassin. Elle pourrait également être mieux mise en valeur avec des fleurs.

Le Maire ajoute que les massifs aux alentours sont à refaire, les structures en bois sont à remplacer.

* Jennifer REBOURG a eu des remarques sur le stop du Bourg.

* Jennifer REBOURG signale que des caméras de surveillance seraient installées chez des particuliers dans le Bourg et filmeraient le domaine public.

Le Maire prendra contact avec l'assistance juridique sur ce sujet pour voir quelle est la réglementation à ce sujet et quelle est notre responsabilité.

* Sylvie BUTIN signale un problème de chauffe du four de la gazinière à la salle des fêtes.

Il faut voir PATAY pour la vérifier ou la régler car le four n'a pratiquement pas servi depuis l'achat de la gazinière.

AGENDA

9/01: conseil municipal

11/01 : cérémonie des voeux

3/01 : réouverture de la bibliothèque

6/01 : atelier jeux / bibliothèque

11/01 : après-midi jeux à la salle des fêtes

7/02 : atelier mémoire

Fin de séance : 0h30